



Vente immobiliere aux encheres (réponse urgente)

Par **rlg**, le **20/03/2008 à 12:07**

Mon appartement est en vente aux encheres.
L'avocat du syndic m'indique qu'il lui faut un chèque certifié du total de la somme due au syndic plus les frais d'avocats.
Puis-je lui donner un premier chèque certifié d'une partie de la somme due pour arreter ou retarder la procédure de vente le temps d'avoir l'argent du total.
Réponse urgente.
Merci.

Par **citoyenalpha**, le **20/03/2008 à 21:12**

Bonjour
Très difficile d'obtenir un délai une fois la saisie effectuée.
Le jugement a t il été rendu par défaut? En ce qu'à vous pouvez former opposition au jugement.
Le jugement est il réputé contradictoire? En ce cas il doit vous avoir été notifié dans les 6 mois à défaut il est nul et vous pouvez demander à être rejuger.
Il convient aussi de [fluo]vous adresser au créancier[fluo]. En effet une vente aux enchères ne garanti pas l'anéantissement de la créance. Par conséquent le créancier préférera récupérer son dû directement que de prendre le risque d'une vente aux enchères ne liquidant pas la créance.
Restant à votre disposition

Par **Erwan**, le **24/03/2008 à 19:36**

Bjr, rnrns'agit-il d'une procédure de saisie-immobilière ? rnrnA quel stade de la procédure êtes vous ?